

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/02/2026 - 3693 - 2004 B 02635 - 478 810 013 - A. ESPERO ENTREPRISE

« SARL A. ESPERO ENTREPRISE »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 14 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
91 270 VIGNEUX SUR SEINE

RCS : 478 810 013

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 17 FEV. 2026 Numéro : 2693

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 429'776 Euro. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 427 762 Euro dégageant un résultat d'exploitation de 6 964 Euro.

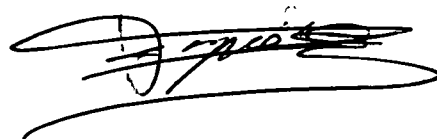
Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 99,53% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers et de l'IS à 7 248 Euro (BENEFICE).

Par ailleurs et conformément aux dispositions légales, nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des trois derniers exercices.

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code de Commerce.

LE GERANT



« SARL A. ESPERO ENTREPRISE »

SARL AU CAPITAL DE 5 000 Euro

**SIEGE SOCIAL : 14 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
91 270 VIGNEUX SUR SEINE**

R.C.S. : 478 810 013

EXERCICE CLOS LE : 30 JUIN 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 7 248 Euro (BENEFICE) aux postes suivants :

- REPORT A NOUVEAU 7 248 euro

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 31 octobre 2023.

« SARL A. ESPERO ENTREPRISE »

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 5 000 Euro**

**SIEGE SOCIAL : 14 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
91 270 VIGNEUX SUR SEINE**

RCS : 478 810 013

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 juin, les associés de la SOCIÉTÉ "A. ESPERO ENTREPRISE" se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par le gérant, conformément aux statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur ESPERO Agaby demeurant à : 14 Rue Paul Vaillant Couturier 91 270 VIGNEUX SUR SEINE	
détenant	250 parts
Monsieur ESPERO François demeurant à : 34 Rue des Chênes 91 270 VIGNEUX SUR SEINE	
détenant	250 parts

<u>TOTAL DES PARTS</u>	<u>500 parts</u>
-------------------------------	-------------------------

L'Assemblée est présidée par ESPERO François, gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ils rappellent l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Distribution opérée sur le report à nouveau.

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide d'opérer la distribution du poste « Report à nouveau » affecté lors de l'Assemblée Générale du 25 octobre 2023 pour un montant de 16 165 euro.

La distribution porte sur un montant de 14 300 euro à partager entre les deux associés.

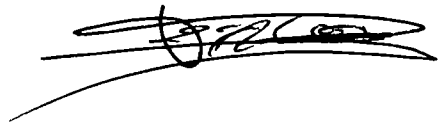
A l'issue de cette distribution le poste « Report à nouveau » s'élèvera à 36 545,99 euro.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

M ESPERO A

M ESPERO F

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. ESPERO F', written over a horizontal line.

« SARL A. ESPERO ENTREPRISE »

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 5 000 Euro**

**SIEGE SOCIAL : 14 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
91 270 VIGNEUX SUR SEINE**

RCS : 478 810 013

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 31 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 31 octobre à 20 heures, les associés de la SARL « A. ESPERO ENTREPRISE » se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Gérant, conformément aux statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur ESPERO Agaby
demeurant à : 14 Rue Paul Vaillant Couturier
91 270 VIGNEUX SUR SEINE

détenant 250 parts

Monsieur ESPERO François
demeurant à : 34 Rue des Chênes
91 270 VIGNEUX SUR SEINE

détenant 250 parts

TOTAL DES PARTS **500 parts**

L'Assemblée est présidée par Monsieur ESPERO François, gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024
- Approbation de ces comptes et de ce rapport.
- Affectation des résultats.
- Affectation du poste autres réserves
- Quitus au gérant.
- Conventions visées par l'article L223-19 du Code du Commerce.
- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2024

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au gérant de ce que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la tenue de l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 8 989 Euro.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de 7 248 Euro (BENEFICE) de la manière suivante :

- **7 248 Euro** en report à nouveau.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au gérant pour l'accomplissement de sa mission afférente à l'exercice 2024.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

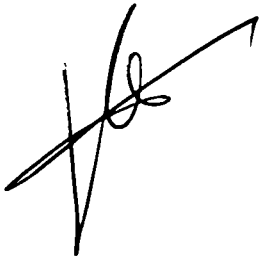
CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du gérant sur les Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

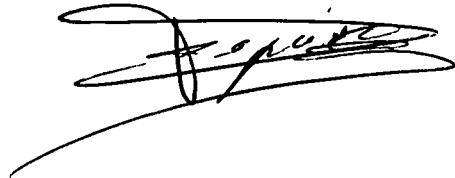
Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote pour ce qui le concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

M ESPERO A



M ESPERO F



1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A ESPERO ENTREPRISE

Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 14 AV PAUL VAILLANT COUTURIER 91270 VIGNEUX SUR SEINE

SIRET 4 7 8 8 1 0 0 1 3 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	55 000	012		55 000	55 000
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	51 805	030	41 616	10 189	15 105
	Immobilisations financières* (1)	040	1 100	042		1 100	1 100
	Total I (5)	044	107 905	048	41 616	66 289	71 205
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises*	060	2 400	062	2 400	2 500
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	10 175	070	10 175	18 102	
		072	244	074	244	4 574	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	46 709	086	46 709	21 404	
	Charges constatées d'avance*	092		094			
	Total II	096	59 528	098	59 528	46 580	
	Total général (I + II)	110	167 433	112	41 616	125 818	117 785
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000	5 000			
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	500	500			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134	36 546	67 011			
	Résultat de l'exercice	136	7 248	(16 165)			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	49 294	56 346				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	7 578	20 908			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)	169	13 297				
	Comptes courants d'associés	173	870	543			
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174	31 223	27 572			
	Total III	176	76 524	61 439			
Total général (I + II + III)				180	125 818	117 785	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A ESPERO ENTREPRISE		Exercice N clos le		3 0 0 6 2 0 2 4		Néant * ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N-1 clos le		3 0 0 6 2 0 2 3			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210					
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons	215		214				
				intracommunautaires							
				services*	217		218	429 776	453 776		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée*					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226	4 833	4 000			
Autres produits					230	116	6				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	434 726	457 782			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stock (marchandises)*					236	100	(100)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	106 123	135 241			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240					
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	71 834	80 145			
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont CFE et CVAE*	243	1 480	244	2 561	2 159			
	Rémunérations du personnel*					250	165 666	171 243			
	Charges sociales					252	76 558	80 122			
	Dotations aux amortissements*		(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI	255		254	4 915	4 915			
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	6	159			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	427 762	473 884			
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	6 964	(16 102)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280	329	72			
	Produits exceptionnels (IV)					290					
	Charges financières (V)					294					
	Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	45	135			
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348							
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306					
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	7 248	(16 165)			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	7 248	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles*					322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	45				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (art. 44 octies A)	987		Banques d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44, sexies A)	989						
	ZRD (44, treizièmes)	127		ZRR (44, quinzies)	138		Banques urbaines à dynamiser BUD (art. 44, treizièmes)	992			
	ZFANG (44, quatorzièmes)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septies)	993			
	Dont divers			Déduction exceptionnelle (art. 39, dixies A)	643		Créance report en arrière du déficit	346		350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39, dixies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39, dixies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39, dixies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39, dixies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		Déduction exceptionnelle (art. 39, dixies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	7 293	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)						Déficit col. 2	356			
	Déficits antérieurs reportables :*						16 030	dont imputés sur le résultat :		360	7 293
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370		372	0	
						Déficit col. 2					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2024Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A ESPERO ENTREPRISE

Néant * ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	55 000	402		404		406	55 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	12 514	432		434		436	12 514	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 780	442		444		446	7 780	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	29 478	462		464		466	29 478	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 033	472		474		476	2 033	
Immobilisations financières		480	1 100	482		484		486	1 100	
TOTAL		490	107 905	492		494		496	107 905	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	6 055	522	790	524		526	6 845	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	7 780	532		534		536	7 780	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 684	542		544		546	3 684	
	Matériel de transport	550	17 133	552	4 125	554		556	21 258	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 049	562		564		566	2 049	
TOTAL		570	36 700	572	4 915	574		576	41 616	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, musées hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme				
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A ESPERO ENTREPRISE

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	16 030
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	7 293
Déficits reportables	984	8 737
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	8 737

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
	dont cotisations facultatives Madelin	327		381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	43 380
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	27 313
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

« SARL A. ESPERO ENTREPRISE »

SARL AU CAPITAL DE 5 000 EURO

**SIEGE SOCIAL : 14 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
91 270 VIGNEUX SUR SEINE**

RCS : 478 810 013

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2024 dont le total est de **125 818 Euro** et du compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total est de **434 726 Euro** et dégageant un bénéfice net de 7 248 Euro.

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

- 1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
- 2) ETAT DES AMORTISSEMENTS**
- 3) ETAT DES PROVISIONS**
- 4) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
- 5) ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
- 6) ETAT DES CHARGES A PAYER**
- 7) ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES
D'AVANCE**

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Clients et comptes rattaches 10 175 euro
Autres 244 euro

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs et comptes rattaches 7 578 euro
Autres 36 853 euro

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Produits constatés d'avance 31 223 euro